

Sur un minerais précieux découvert aux Seychelles

Maillart au ministre, le 27 mai 1773

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/34, f°109

Autre copie en A.N. Col E 51, vues 42-45

Le ministre répond à cette lettre par une dépêche en date du 29 octobre 1775. Il approuve l'attitude de Maillart. (A.N. Col E 51, vues 40-41)

Au Port Louis Isle de France le 27 mai 1773

Monseigneur,

Par ma lettre n°18 du 2.8.1772, j'eus l'honneur de vous prévenir que le Sr Brayer du Barré venait de me présenter une sorte de métal qu'il prétendait provenir d'une mine des îles Seychelles, et à la faveur duquel il cherchait à accréditer l'établissement qu'il y a formé et qu'il a cru jusqu'à présent pouvoir soutenir sans ressource et sans moyens quelconques. J'ai eu en même temps l'honneur de vous marquer ce que je pensais de la qualité de ce métal qu'au premier coup d'œil je jugeai être factice. Aujourd'hui tout confirme mon opinion, non seulement la lettre que je viens de recevoir à ce sujet du Sr Anselme, chargé de la direction de l'établissement de Seychelles, et dont je joins ici un extrait, confirme que ce métal a été composé sciemment, mais M. le Ch. de Grenier que M. le Ch. de Ternay et moi avons chargé de prendre en passant à cette île, des renseignements sur ce fait, nous a rapporté à son retour qu'il n'y avait pas trouvé la plus petite trace de la mine en question, mais ce qu'il y a de plus fort, et levé tout scrupule, c'est qu'aujourd'hui le créateur de ce métal a été découvert, et il a confessé qu'il était de sa composition. Nous avons pensé, M. de Ternay et moi, qu'il convenait de le garder en prison pendant quelque temps pour le punir de sa supercherie et prévenir à l'avenir le public des surprises de cette espèce.

Je suis avec un très profond respect

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Maillart-Dumesle

* * *